



Section de Nouvelle-Calédonie



DECLARATION DE BOYCOTT DU CTL DU 29 MAI 2013

A l'heure où le Directeur Général communique largement sur sa volonté d'accompagnement des agents faisant plus de place à l'humain, force est de constater qu'on est loin du compte en ce qui concerne la gestion des collectivités ultramarines du Pacifique et la manière de traiter leurs spécificités.

Et ceci malgré la déclaration liminaire remise en ouverture du CTL du 28 février 2012 par les représentants du personnel Force Ouvrière et le courrier du Secrétaire Général du Syndicat des Finances Publiques Force Ouvrière adressé le 29 janvier 2013 au Directeur Général des Finances Publiques, sans réponse à ce jour.

En effet, les projets de mouvement de mutation récemment publiés démontrent que la situation particulière des agents exerçant en Nouvelle-Calédonie, tant métropolitains que résidents, n'est toujours pas prise en compte.

L'impact de ces mesures inadaptées sur la santé morale et physique des agents concernés est réel, et a dépassé la limite supportable des simples risques psychosociaux.

Pour que ne se reproduisent plus de tels phénomènes, les élus Force Ouvrière demandent que des réponses soient apportées aux documents précités. Il apparaît indispensable que des règles de gestion pérennes et adaptées à nos collectivités soient définies rapidement.

Dans l'immédiat, le cas des agents devant recevoir une nouvelle affectation doit faire l'objet d'un examen attentif par la Direction Générale.

Pour toutes ces raisons, et dans l'attente de mesures concrètes, les élus Force Ouvrière ont décidé de boycotter le Comité Technique Local du 29 mai 2013.